

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le vingt-trois février deux mil dix-huit à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – MOUSSERIN Jean-Luc - DESSALCES Jean-Claude - LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel - HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : AUGER Patrick

Secrétaire de séance : LEROUX Richard

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2017, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de M. MAUPLIN Louis, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2017 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat reporté	+ 141 390.70 €	Résultat reporté	+ 48 899.30 €
Dépenses	- 206 309.21 €	Dépenses	- 429 850.54 €
Recettes	+ 272 557.10 €	Recettes	+ 182 743.39 €
<u>Résultat</u>	+ 207 638.59 €	<u>Résultat</u>	- 198 207.85 €
		Résultat des restes à réaliser	+ 70 475.00 €
Résultat de clôture	+ 79 905.74 €		

### AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018 comme suit :

- compte 1068 : 127 733.00 €
- compte 002 : 79 905.00 €
- compte 001 : 198 208.00 €.

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2018.

### INVESTISSEMENTS 2018

Le Conseil Municipal décide la réalisation des opérations complémentaires suivantes :

- abonnement au logiciel métier « Cosoluce » (562 €)
- acquisition de matériels techniques (3 500 €)
- acquisition de jardinières (2 500 €).

### SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal arrête la liste des associations bénéficiaires d'une subvention au titre de l'année 2018.

Fait à SEUILLET, le 28 Février 2018

Le Maire  
BONNET Pierre

